

COMMUNE DE SAINT JUST
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint M. Patrick LEVET, adjoint, Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Renée ANDRE, M. Pascal PERREAUD. Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel CROISY, Mme Mathilde MIGNOT, M Luc ALLEMAND,
Excusée : Mme Catherine FLAMAND, donne pouvoir à M. Patrick LEVET, adjoint,

Le compte rendu du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que les conditions pour la rétrocession de la voirie et des réseaux divers (VRD) du lotissement « Les Prés de Saint Just » sont remplies. Une réunion préalable à la rétrocession de ces parties communes, a eu lieu le 03 octobre. Depuis, le revêtement en terre végétale engazonnée de la parcelle A 1329 a été remplacé par pose de géotextile et gravillons roulés. Le rendez-vous avec le notaire et le président des colotis, est prévu le 8 novembre en mairie, pour procéder à la rétrocession des réseaux humides : eaux pluviales, eaux usées, eau potable, et des réseaux secs ; éclairage public, électricité basse tension, la commune en confiera la gestion au SIEA, et la voirie (chaussée, stationnements et trottoirs.

Le Conseil à l'unanimité accepte la rétrocession des voie et réseaux dans le domaine communal, charge le maire de signer les actes et documents correspondants.

TRAVAUX VOIRIE :

2019 : Les allées du cimetière, et les abords de Rosepommier ont été réalisés par EUROVIA. La commission a choisi des jeux pour enfants, rendez-vous est pris avec une entreprise de l'Ain qui doit les implanter selon les normes en vigueur.

Les travaux de dévoiement du réseau d'assainissement Allée du Mélèze est en cours, la circulation Chemin de l'Ecole sera rétablie pour la rentrée scolaire. Le ralentisseur sera changé.

La rocade Sud-Est sera inaugurée le 04 novembre. Suite aux dégradations subies par le chemin de Pombeau et le Chemin de Rosepommier, le Département et CA3B se sont engagés à prendre en charge les travaux de rénovation.

2020 : une réunion CA3B aura lieu le 12 novembre pour connaître le montant budgétaire disponible pour les travaux sur la voirie communale.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées

Rapport : Monsieur Patrick Levet adjoint aux finances expose : la communauté d'Agglomération CA3B doit évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les communes et CA3B.

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence SDIS a été transférée à CA3B. Le fonds de solidarité aux communes de moins de 1000 habitants doit être intégré.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 24 septembre 2019.

Attributions compensation 2019 : Le Conseil Communautaire du 3 juillet 2019 a instauré un fonds de solidarité aux communes de moins de 1000 habitants. La commune doit délibérer pour accepter les montants suivants :

<u>Attribution 2018</u>	107 447 €	Charges transférées (SDIS)	-16513.63 €
Fonds de solidarité	+ 3 387 €	<u>Attribution Compensation 2019</u>	94 320.37 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'Attribution Compensation 2019.

OSR01:

Monsieur PICHET informe le Conseil Municipal que le club de foot intercommunal a demandé une subvention de 500 € pour le traçage du terrain de foot de Saint Just. Parallèlement dans le procès-verbal de l'assemblée générale de l'OSR01, le terrain de football précédemment inscrit au Plan d'Equipement Territorial du pôle Sud-Revermont de CA3B, ne fait plus partie des projets de l'OSR01. Le Président de l'OSR01, club de foot utilisant le terrain, avait pourtant confirmé par courrier, à la commune, avoir besoin du site pour les entraînements.

Le Conseil Municipal passe au vote : 10 contre, 4 abstentions, 1 pour. La subvention n'est pas attribuée.

ONF : AFFOUAGE ET DESTINATION DES COUPES 2020

Monsieur Rignanese expose : l'affouage n'a pas eu lieu en 2018, faute de participants.

Il est proposé aux affouagistes les coupes N° 13, 14 et 15 si besoin pour un volume estimé à 120 m³. Inscription avant le 23 novembre, délai d'exploitation 15 mars 2020, prix 11 € le moule.

La destination des coupes 2020, proposée par l'ONF pour les parcelles 18 et 9 : vente en bloc des grumes et délivrance des taillis et couronnes pour l'affouage, pour un total de 216 m³.

En raison des élections municipales de mars 2020, les garants des coupes 2020 seront nommés ultérieurement.

CANTINE

Audrey MARIE expose

La loi EGALIM prévoit qu'un repas végétarien soit servi une fois par semaine dans toutes les cantines scolaires à partir du 1^{er} novembre 2019. RPC fournisseur de la commune prend en charge cette modification sans surcoût. Mais la modification implique un choix des menus sur le site.

LOCATION DES SALLES

La commission animation s'est réunie le 21 octobre, le compte-rendu est transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal adopte les points essentiels suivants :

- Les locations auront lieu au week-end ou un jour en semaine (plus de fractionnement du Week-end)
- Les associations loi 1901, qui ont leur siège social à Saint Just, et qui organisent au cours de l'année civile, une animation ouverte au public, payeront une location de 50 € à la 1^{ère} utilisation d'une salle communale, les utilisations suivantes au cours de l'année civile seront gratuites. Dans le cas contraire, l'association paiera le tarif établi pour les particuliers.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les tarifs seront les suivants :

Pour les particuliers domiciliés à Saint Just

Salle de Rosepommier : 200 € le week-end, 100 € un jour de semaine (férié ou non)

Salle d'animation : 400 € le week-end, 200 € un jour de semaine (férié ou non)

Une réunion d'information (location, posture Vigipirate...) est prévue le lundi 18 novembre à 18h30 salle Rosepommier.

La totalité du compte-rendu de la commission adopté en conseil municipal est disponible sur le site.

Le Conseil Municipal examine les demandes particulières :

- Le Grand Fond Bressan bénéficiera du tarif des associations de Saint Just pour organiser le semi-marathon tous les ans, cette course traditionnelle est un point fort de l'animation du village.
- Exceptionnellement, en raison des travaux de la salle communale de Montagnat, le Sou des Ecoles de Montagnat est autorisé à organiser son loto à la salle d'animation de Saint Just, au tarif des associations de Saint Just
- Le Villajoie bénéficie du prêt gratuit de la salle d'animation pour organiser des ateliers danse pour handicapés, 4 vendredis de 14 h à 17 h. La salle devra être rendue à l'heure et nettoyée.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société MJ Horticulture demande à la commune propriétaire de la parcelle A 735, une attestation pour son passage en Bio
- Le Conseil d'école aura lieu le 07 novembre
- La directrice a indiqué que les enfants ne participeraient pas au repas des aînés.
- Les associations suivantes remercient la commune pour la subvention reçue : Equi'Tri, Fédération Française d'Equitation.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 26 novembre à 20h.